

Réunion ministérielle de l'OTAN

LA réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Paris du 11 au 14 décembre 1956, le Canada était représenté par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. L.B. Pearson, et le ministre de la Défense nationale, M. Ralph Campney. Les ministres canadiens étaient assistés du représentant permanent du Canada auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, M. L.D. Wilgress, du président des chefs d'état-major, le général Charles Foulkes, de représentants de la délégation permanente à Paris et des ministères des Affaires extérieures, de la Défense nationale, des Finances et de la Production de défense. Certains facteurs conféraient à la réunion une importance particulière :

- a) On admettait assez généralement que la conjoncture internationale, depuis la mort de Staline, avait réduit, mais non dissipé, la menace d'une agression générale. La défense collective s'imposait toujours, mais en face de ce tournant, l'OTAN avait à déterminer s'il y avait lieu de modifier sa stratégie et dans quel sens.
- b) Les événements du Moyen-Orient, entre autres facteurs, avaient évidemment influé sur le mode de consultation entre les trois grandes puissances de l'Alliance, dont la coopération est indispensable au maintien de la supériorité militaire qui est l'une des principales raisons d'être de l'OTAN.
- c) Enfin, le Conseil venait de recevoir le rapport du Comité des Trois nommé en mai 1956 avec mission de proposer des moyens d'élargir au sein de l'OTAN la coopération dans les domaines non militaires.

Questions militaires

Comme ils le font généralement à la fin de chaque année, les ministres ont d'abord étudié le potentiel militaire, de l'Alliance, et dressé le bilan des progrès accomplis en 1956. De façon générale, la situation a été jugée encourageante et le Conseil a noté avec une satisfaction particulière les efforts des autorités militaires pour équiper d'armes modernes les forces de l'Organisation.

En matière militaire, la mesure la plus importante prise par le Conseil a été l'approbation d'une ligne de conduite pour la mise au point de plans qui tiennent compte de l'appréciation la plus récente des intentions et des forces soviétiques, ainsi que des nouveaux types d'engins dont dispose l'OTAN sur le plan défensif. Cette directive ne comporte en fait aucun changement radical de stratégie. Elle réaffirme que l'OTAN devrait, en tant qu'alliance défensive, posséder suffisamment de forces terrestres en Europe pour servir de bouclier contre toute agression subite, des forces aériennes et navales assez considérables pour riposter à l'agresseur, un potentiel d'engins nucléaires utilisables en cas d'agression militaire ouverte de la part des Soviétiques; enfin, l'Organisation devrait être en mesure d'affronter sur place, en dehors d'une guerre générale, diverses situations telles que les infiltrations, les incursions et les actes d'hostilité de caractère limité.

L'attention s'est portée sur l'accroissement des frais de défense et les problèmes que pose le maintien de forces conventionnelles imposantes pour